Envoyé en préfecture le 26/12/2025
Reçu en préfecture le 26/12/2025
Publié le
ID : 056-215601592-20251215-1672025-DE

PLEUCADEUC
• Commune Accueillante

Année : 2025
Séance : 08-2025
Délibération : 167-2025

Commune de Pleucadeuc

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 15 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze décembre à dix-neuf heures, les membres du CONSEIL MUNICIPAL, dûment convoqués le huit décembre, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la Présidence de Loïc BALAC, maire.

Nombre de conseillers

En exercice : 19
Présents : 13 puis 14 à partir de 19h45

Votants : 16 puis 17 à partir de 19h45

Pouvoirs : 3

Présents : BALAC Loïc, GOURMIL Nathalie, LOYER Alain, ROUX Patricia, BUSSON Jean-François, BOCANDÉ Marie-Pierre, GUILLEMOT André, DEBAYS Évelyne RACOUËT Philippe, LANOË Rudy, RIO Létitia, GABARD Sylvain, NAFTEUX Yvonne, LEMIERRE Jim (arrivée à 19h45).

Absent excusé : GUILLOUCHE Élodie (donne pouvoir à LANOË Rudy), LE TRÉHUDIC Samuel, BOULO-DUGUÉ Céline (donne pouvoir à NAFTEUX Yvonne), SÉRAZIN Léonie (donne pouvoir à ROUX Patricia), LABORDERIE Romain.

Secrétaire de séance : BOCANDÉ Marie-Pierre

++++++++++++++++++++++++++++++++++++++

OBJET : CIMETIERE – MODIFICATION DU REGLEMENT

M. le Maire informe l'assemblée que suite à la demande d'un concessionnaire au sujet de la taille du monument qu'il souhaite installer, il a semblé nécessaire d'éclaircir certaines parties du règlement des cimetières, notamment les éléments concernant les dimensions.

Le groupe de travail composé de Karine, Nathalie, Alain, Jean-François et André ont travaillé sur une version plus explicite.

Nathalie GOURMIL propose d'intégrer un schéma d'une concession avec les différentes mesures.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver les modifications du règlement des cimetières et de le diffuser à l'ensemble des prestataires, intervenants dans nos cimetières.

Vote à l'unanimité :

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

Envoyé en préfecture le 26/12/2025
Reçu en préfecture le 26/12/2025
Publié le
ID : 056-215601592-20251215-1672025-DE

Fait et délibéré, le 15 décembre 2025

Le Maire, Loïc BALAC.